

Jeudi 18/03/2021

Communiqué de presse

L'OPT-NC continue de soutenir l'économie locale en attribuant des marchés

Dans un contexte de crise sanitaire et économique où le soutien aux entreprises est plus que jamais essentiel, le conseil d'administration (CA) de l'OPT-NC prévu le 17 mars 2021 a été maintenu pour permettre d'attribuer des marchés de prestations informatiques de plus de 2 milliards FCFP au total.

Un conseil d'administration, présidé par Yoann LECOURIEUX, s'est déroulé hier en salle du conseil de la mairie de Dumbéa dans le strict respect des gestes barrière car la configuration des lieux le permet.

Ce conseil qui a approuvé quatre délibérations, dont deux délibérations attribuant des marchés de prestations informatiques à plusieurs entreprises locales, a été maintenu au regard des besoins de l'OPT-NC, mais aussi de poursuivre le soutien de l'établissement public à l'économie locale pendant le confinement.

Des marchés de prestations informatiques attribués pour plus de 2 milliards FCFP à des entreprises locales

Afin d'accompagner la mise en œuvre de son SDSI (Schéma directeur des systèmes d'information), la direction des systèmes d'information (DSI) de l'OPT-NC a prévu un plan de prestations informatiques 2021-2025 qui avait été présenté lors du conseil d'administration du 4 novembre dernier.

Ce plan porte sur 4 axes de prestations nécessaires pour la DSI :

1. le soutien à la Maîtrise d'œuvre (MOE),
2. le maintien en conditions opérationnelles (MCO) de systèmes complexes,
3. la tierce maintenance applicative (TMA),
4. la tierce recette applicative (TRA).

Des appels d'offres ouverts ont ainsi été lancés fin 2020 pour répondre aux besoins de la DSI de l'office. De nombreuses missions prévues dans le cadre de ces marchés publics démarreront dès fin mars 2021, permettant ainsi aux prestataires locaux retenus de poursuivre leur activité professionnelle malgré la crise.

Après analyse et avis de la commission d'appels d'offres du 23 février 2021, le conseil d'administration a approuvé les délibérations liées aux prestations :

- d'assistance informatique réparties en 14 lots pour un **montant total minimum de plus d'1 milliard FCFP, précisément 1 080 640 000 FCFP HT,**
- de tierce maintenance applicative (TMA) **pour des montants totaux minimal et maximal d'environ 1 milliard FCFP, respectivement 976 199 248 FCFP HT et 1 252 429 488 FCFP HT.**

Tenue d'une commission d'appel d'offres

A noter qu'une commission d'appel d'offres (CAO) de l'OPT-NC s'est également tenue le 17 mars 2021 sous la présidence de Aymeric LOSTE, à l'issue du conseil d'administration.

La CAO a permis **d'attribuer 7 marchés**, 3 dans le domaine des moyens et de l'immobilier et 4 dans le domaine des télécommunications, **pour un total de 290 millions FCFP au bénéfice des entreprises locales.**

Report de la hausse des tarifs de l'affranchissement

Validées par le conseil d'administration de l'OPT-NC du 19 décembre 2019 puis adoptées par arrêté du gouvernement, les mesures de revalorisation des tarifs de l'affranchissement portent sur la simplification des grilles tarifaires et un rattrapage de tarifs gelés pendant plus de 15 ans.

Ces évolutions permettent d'assurer la pérennité du service universel postal dans un contexte d'accélération de la baisse des volumes du courrier, et de continuer à moderniser les offres et services pour répondre aux usages et aux besoins des clients.

Afin de permettre un réajustement progressif, il a été décidé de faire évoluer les tarifs de l'affranchissement en trois hausses annuelles successives (au 1^{er} mai 2020, au 1^{er} mai 2021 et au 1^{er} mai 2022).

En 2020, pour tenir compte de la crise liée à la pandémie de Covid-19, la première hausse tarifaire, initialement prévue au 1^{er} mai 2020 a été reportée au 1^{er} juillet 2020. Cette décision a été appréciée par nos clients. Le report de la mise en application des nouveaux tarifs a eu un impact sur le chiffre d'affaires courrier et colis en 2020 estimé à environ 60 millions de FCFP.

Aujourd'hui, au regard de la nouvelle situation économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, et à **l'instar de la décision précédente, le report de la mise en application de la deuxième hausse tarifaire de l'affranchissement du 1^{er} mai 2021 au 1^{er} juillet 2021 a été approuvée.** Cette mesure impactera le chiffre d'affaires courrier et colis 2021 à hauteur de 55 millions de FCFP.

A titre d'illustration, le tarif du timbre local moins de 20 gr (cagou rouge) actuellement de 140 FCFP resterait en vigueur jusqu'au 30 juin 2021 et évoluerait à 180 FCFP au 1^{er} juillet 2021.

Contact presse :

Camille DUMARTY

Chargée de communication

26.82.38 / 82.77.67

camille.dumarty@opt.nc